

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

1) Attribution marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la commune **Mme LEPELTIER**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires de la commune pour une année scolaire renouvelable deux fois. Le besoin estimé, pour une année scolaire, est de 48 650 repas moyens pour les élémentaires, et 17 210 pour les maternelles en offre de base.

Le marché comprend une option pour le restaurant scolaire de Francheville dont le nombre de repas moyen s'élève à 3 385 pour les maternelles et 6 200 pour les élémentaires pour une année scolaire.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 5 juillet 2021. Trois soumissionnaires ont répondu et ont présenté des offres jugées recevables :

API restauration 14120 MONDEVILLE
NEWREST restauration 76130 MONT SAINT AIGNAN
COTE RESTAURATION 27130 GUICHAINVILLE

Le 19 juillet 2021 à 10h, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères fixés comme suit :

Prix de la prestation : 40%
Valeur technique : 40%
Développement durable : 20%

Le classement des offres, après pondération, a ainsi été retenu :

Société	Note crit.1	Note crit.2	Note crit.3	Note globale	Classement
API	37.41	37.87	18.94	94.22	2
NEWREST	40	40	20	100	1
COTE RESTAURATION	35.70	37.92	16.84	90.46	3

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer le marché de fournitures et de livraison de repas aux restaurants scolaires municipaux à la société NEWREST restauration 23 rue Raymond ARON 76130 MONT SAINT AIGNAN, et d'autoriser la signature de toute pièce relative à ce marché.

Vote favorable à l'unanimité.

2) Cession parts sociales Siloge

Mme JOBART

La ville d'Evreux détient 8,53 % du capital social de la Siloge et propose la cession des actions correspondantes aux villes de Bernay et/ou de Verneuil d'Avre et d'Iton, collectivités membres du pacte d'actionnaires de la Siloge.

En date du 25 mai 2021, M. le Maire s'est prononcé favorablement pour le rachat d'actions SILOGE, conjointement avec la ville de Bernay. C'est en effet le moyen de maintenir notre niveau d'engagement dans la gouvernance de cet organisme.

Les 27 459 actions détenues par la Ville d'Evreux ont une valeur nominale de 13 180.32 euros et se réévaluent à ce jour à un montant maximum de 32 028.18 euros.

Après concertation, il est proposé pour Verneuil d'Avre et d'Iton d'acquérir 38 % des parts détenues par la Ville d'Evreux, représentant une valeur de 12 170,71 euros, laissant à Bernay les 62 % restants (voir tableau récapitulatif ci-dessous) :

		ACTIONS	VALEUR NOMINALE	VALEUR TRANSACTION
Actions ville d'Evreux		27 459	13 180.32	32 028.18
Acquisitions Ville de Bernay	62 %	17 025	8 172.00	19 857.47
Acquisitions ville de Verneuil d'Avre et d'Iton	38 %	10 434	5 008.32	12 170.71
TOTAUX		27 459	13 180.32	32 028.18

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour :

- 🗳️ Approuver la cession de 10 434 actions détenues par la ville d'Evreux au capital de la société anonyme HLM SILOGE à la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, d'une valeur de 1,16645 €, pour un montant de 12 170.71 €,
- 🗳️ Approuver les termes de la convention de cession correspondante et autoriser M. le Maire à la signer.

Vote favorable à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1

Mme GICQUIAUD

À la demande du Trésorier, il convient d'effectuer quelques réajustements sur le budget primitif 2021 (voir annexe en pièce jointe).

Vote favorable à l'unanimité.

4) Régularisation participation financière « opération de requalification du quartier de Vlaminck » **M. RIVEMALE**

Suite à notre délibération du 27 mai dernier et à la demande de la Siloge, il nous faut redélibérer sur la participation financière de la Ville, les dépenses pour les aménagements extérieurs (terrains de pétanque, barbecue, tables de pique-nique) ayant été réévalués au vu des devis définitifs.

En effet, le conseil municipal de Verneuil d'Avre et d'Iton avait délibéré favorablement à l'unanimité sur le principe d'une participation à hauteur de 50 % des travaux estimés ; à ce jour, ceux-ci s'élèvent à 38 676 € TTC (au lieu de 24 000 € TTC), soit 19 338 € TTC à la charge de la commune.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour entériner notre participation financière pour un montant de 19 338 € et autoriser M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage correspondante avec la Siloge.

Vote favorable à l'unanimité.

5) Réhabilitation énergétique de l'école maternelle de Vlaminck – avenant n° 1 du lot 7 (chauffage ventilation) **M. BENSALAH**

Dans le cadre de ce marché, certains travaux sont nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre le système de chauffage, sachant que le montant a bien été budgétisé pour 2021.

De ce fait, il nous faut prendre un avenant (n°1 du lot 7 chauffage- ventilation).

Le montant des travaux du marché de la tranche ferme qui était de :

TOTAL HT	221 041,77 €
TVA 20 %	44 208,35 €
TOTAL TTC	265 250,12 €

se trouve porté à :

TOTAL HT	266 868,57 €
TVA 20 %	53 373,71 €
TOTAL TTC	320 242,28 €

Soit un avenant en plus-value de :

TOTAL HT	45 826,80 €
TVA 20 %	9 165,36 €
TOTAL TTC	54 992,16 €

L'accord du conseil municipal est sollicité pour autoriser cet avenant.

Vote favorable à l'unanimité.

6) Mise à disposition d'un référent Signalement du Centre de Gestion - Convention

Mme DEPRESLE

La Législation prévoit que les administrations mettent en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et de les orienter vers les autorités compétentes. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Dans ce contexte, les centres de Gestion normands se sont associés afin de proposer à l'ensemble des leurs collectivités **une nouvelle mission facultative mutualisée « référent signalement », dès le 1^{er} septembre 2021**. L'adhésion à cette nouvelle mission est gratuite ; Seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent. La tarification 2021 par signalement traité pour une collectivité affiliée est de 365 euros.

C'est le Président du Centre de Gestion 27 qui désigne le référent Signalement mis à disposition des collectivités, qui est tenu dans l'exercice de ses missions au secret et à la discrétion professionnels ; cette personne formée et indépendante, n'a pas de lien de subordination avec les collectivités adhérentes qui font appel à elle.

Il est proposé la signature d'une convention avec le centre de gestion de l'Eure, ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du référent Signalement du CDG27. Cette convention est conclue pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 4 ans et prend effet à compter de la date de signature par les deux parties.

Cette convention permet aux agents des collectivités du ressort du CDG27 de saisir le référent désigné expressément par le Président du CDG27.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante selon les termes ci-avant indiqués et procéder aux formalités afférentes.

Vote favorable à l'unanimité.

7) Attribution marché pour travaux divers de voirie – analyse et classement

M. BENSALAH

Après analyse des cinq offres réceptionnées pour travaux divers de voirie, à savoir mise en œuvre d'enrobé, terrassement de voirie, fourniture et pose de canalisation, confection de trottoir, **l'accord du conseil municipal est sollicité pour confirmer le classement proposé, et autoriser la signature de toutes les pièces du marché dont vous trouverez le détail ci-dessous.**

III.2 - Analyse financière des offres

Dans l'analyse des prix, plusieurs erreurs ont été constatées sur l'ensemble des entreprises ayant répondu.

L'estimation s'élève à 105 098,22 € H.T. Après correction, l'offre moins disante est l'offre de l'entreprise COLAS qui a donc la note 20.

Le tableau suivant récapitule les montants ainsi que les notes attribuées :

Entreprises	Montant HT	Note Prix
COLAS	73 677,68 €	20,00
EUROVIA	115 788,27 €	12,73
GUERIN TP	73 911,68 €	19,94
EURE TP	75 188,15 €	19,60
FABIEN TERRASSEMENT	116 465,34 €	12,65

IV – SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES OFFRES ET CLASSEMENT

Classement	Entreprises	Montant HT	Valeur Technique 20 %		Prix 80 %		Note Globale
			Note	Note Pondérée	Note	Note pondérée	
1	COLAS	73 677,68 €	20,00	4,00	20,00	16,00	20,00
2	GUERIN TP	73 911,68 €	19,00	3,80	19,94	15,95	19,75
3	EURE TP	75 188,15 €	17,00	3,40	19,60	15,68	19,08
4	EUROVIA	115 788,27 €	20,00	4,00	12,73	10,18	14,18
5	FABIEN TERRASSEMENT	116 465,34 €	17,00	3,40	12,65	10,12	13,52

IV – CHOIX

Il est proposé de retenir le classement ci-dessus et l'offre des 5 entreprises suivantes :

- COLAS pour un montant de 73 677,68 € H.T.
- GUERIN TP pour un montant de 73 911,68 € H.T.
- EURE TP pour un montant de 75 188,15 € H.T.
- EUROVIA pour un montant de 115 788,27 € H.T.
- FABIEN TERRASSEMENT pour un montant de 116 465,34 € H.T.

Celles-ci seront remises en concurrence selon les modalités prévues par l'accord cadre.

Vote favorable à l'unanimité.

8) Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour l'église de la Madeleine

Mme GICQUIAUD

Après l'analyse des deux offres réceptionnées pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration du clocher et du beffroi de la Tour de la Madeleine, il convient de confirmer le classement proposé et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Vous trouverez ci-après les deux entreprises en concurrence avec le montant des offres :

ENTREPRISES	MONTANT
LYMPIA ARCHITECTURE	253 550.00 €
REGIS MARTIN	157 500.00 €

La synthèse de l'analyse des offres et classement donne les résultats suivants :

Classement	Entreprises	Montant HT	Proposition Méthodologique 50 %		Prix 40 %		Délai 10 %		Note Globale
			Note	Note Pondérée	Note	Note pondérée	Note	Note pondérée	
1	REGIS MARTIN	157 500,00 €	19,00	9,50	20,00	8,00	20,00	2,00	19,50
2	LYMPIA ARCHITECTURE	253 550,00 €	20,00	10,00	12,42	4,97	12,86	1,29	16,26

Il est proposé de retenir l'offre de l'architecte REGIS MARTIN pour un montant de 157 500,00 € HT soit 189 000,00 € TTC et le classement ci-dessus.



- 1 REGIS MARTIN pour un montant de 157 500,00 € H.T.
- 2 LYMPIA ARCHITECTURE pour un montant de 253 550,00 € H.T.

Vote favorable à l'unanimité.

9) Redevances d'occupation du domaine public

M. BENSALAH

Comme chaque année, GAZ REZEAUX DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (SIEGE) nous communiquent l'état récapitulatif des redevances respectives à percevoir.

-  Pour GRDF : au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, avec une longueur de canalisation de 37 097 m pour l'année 2020, correspondant à une redevance à percevoir de **1 761,97 €**
-  Pour le SIEGE : au titre de la redevance occupation du domaine public gaz 2020, avec une longueur de canalisation de 51 m, correspondant à une redevance à percevoir de **128 €**.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour percevoir ces deux redevances.

Vote favorable à l'unanimité.

10) Reconduction convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Mme DEPRESLE

Il est rappelé que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les centres de gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements publics. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie et sera mise en œuvre dès signature par les parties. Il s'agit pour le bénéficiaire d'adhérer au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction Publique Territoriale (actions sur le milieu du travail, surveillance médicale des agents).

Notre convention d'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion de l'Eure arrive à son terme en septembre 2021.

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser sa reconduction conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Vote favorable à l'unanimité.